



Rendez-vous à la prefecture

Par **Massilienne**, le **07/01/2011** à **00:57**

Bonjour,rnrnSuite à un arrêté préfectoral de reconduite à la frontiere émis à l'encontre de mon mari,nous avons réussi à avoir un premier rendez vous en prefecture le 21 octobre dernier. N'ayant pas assez de documents établissant une vie commune, ils nous ont donné un autre rendez-vous, sans récépissé ni carte de séjour. Afin de mettre de plus de chances de notre coté, nous avons ouvert compte joints, pris des assurances. Le rendez-vous est dans moins de deux semaines maintenant. on a peur de manquer de papiers, de courriers... Pourriez-vous nous donner des idées de papiers à ramener lors du rendez-vous? On attend également vos conseils, de ce qu'il y a à faire ou non pendant le rendez-vous.rnrnEn vous remerciant sincèrement,rnrnMassilienne

Par **mimi493**, le **07/01/2011** à **10:05**

- billets de train/d'avions montrant des vacances ensembler
- photos du couple datées par tirage professionnel
- attestation de tiers dans les formes légales avec copie recto-verso de la CN
- bail aux deux noms
- factures EDF, eaux etc, aux deux noms ou à son nom avec votre adresse.rnrnMais attention, si on vous demande des preuves de vie commune, c'est que vous voulez bénéficier d'un visa long séjour en préfecture. Il faut prouver 6 mois de vie commune (+ une entrée régulière en France), donc une domiciliation bancaire datant de quelques jours, ça n'aide pas vraiment